



COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'attention de: la rédaction sociale et économique

Date: 29/05/15

Ryanair :

À une semaine du procès en appel, l'inspection sociale débarque dans la « crew room » de Charleroi Airport

Sans en connaître les raisons et les instigateurs, nous apprenons à l'instant que des représentants de l'Inspection sociale viennent de contrôler, ce vendredi midi, la « crew room » (vestiaires) du personnel navigant de la compagnie Ryanair basé à l'aéroport de Charleroi.

À une semaine exactement du procès en appel de l'affaire qui oppose la compagnie irlandaise Ryanair à 6 de ses anciens employés, représentés par la CNE, cette nouvelle pourrait bien influencer la décision de la Cour du travail.

En effet, le 4 novembre 2013, le tribunal de Charleroi avait invoqué [un manque de preuves évidentes](#) que Ryanair est bien établie à l'aéroport de Charleroi et avait donc déclaré les tribunaux belges incompétents pour juger l'affaire ([copie du jugement du tribunal de Charleroi](#)).

[La CNE avait alors décidé d'aller en appel](#) devant la Cour du travail, et le procès est prévu ce vendredi 5 juin.

« *La visite de l'Inspection sociale pourrait apporter ces preuves matérielles et évidentes que le lieu de travail principal de nos affiliés se situe bien à Charleroi. Si c'est le cas, les tribunaux belges pourraient alors se prononcer sur la question de fond de l'affaire, à savoir l'application du droit du travail belge pour les employés de la compagnie irlandaise qui commencent et terminent leur journée de travail à Charleroi* », se réjouit Yves Lambot, permanent CNE en charge du dossier.

Ce principe est par ailleurs déjà reconnu et d'application pour le droit social : depuis le 1^{er} juillet 2012, [la compagnie Ryanair paye effectivement les lois sociales](#) de ses employés basés à Charleroi en Belgique.

La CNE s'emploie donc à obtenir rapidement les conclusions de la visite de l'Inspection sociale pour préparer au mieux le procès en appel de ce vendredi 5 juin.



Si l'actualité sociale et économique vous intéresse, n'hésitez pas à consulter [l'espace presse](#) de notre site, et à nous suivre sur les réseaux sociaux.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le responsable CNE en charge du dossier :

**Yves Lambot, permanent pour la région du Hainaut :
0479/22.01.11**



Julie Coumont

Responsable Communication CNE

0477/46.19.21

www.cne-gnc.be